

Mais vous nous parlez tout le temps de ce qui se fait aux États-Unis !

Précisément parce qu'on ne manque jamais de nous servir, au Canada, tous les drames du théâtre cinématographique américain. Quand le public des États-Unis est fatigué de certaines représentations immorales, on les passe au public canadien ; et l'on s'empresse de faire fabriquer des images encore plus audacieusement immorales. De sorte que toute l'Amérique du Nord est, aujourd'hui, entre les mains d'une poignée de fabricants audacieux et sans scrupules, qui ne cessent d'empoisonner, toute l'année durant, jeunes gens et jeunes filles du Canada et des États-Unis, moyennant dix sous par tête.

Aussi, nous supplions, encore une fois, les parents chrétiens de ne jamais permettre à leurs enfants l'entrée de ces théâtres corrupteurs.

Et pour rendre leur défense plus efficace, que les parents commencent par ne pas y aller eux-mêmes.

A. H.

LITURGIE ET DISCIPLINE

PREMIÈRE COMMUNION

Q.— Curé d'une paroisse où il y a de bonnes écoles, pourrais-je annoncer qu'à l'avenir il faudra avoir *sept ans* pour faire sa première communion et même la communion pascale ?

R.— Non, ce serait contraire aux canons 12, 859 et 906 du Nouveau Code de Droit canonique et au Décret *Quam Singulari*.

Les curés ne peuvent jamais dispenser des lois générales ou particulières, sans un pouvoir spécial à eux accordés. (Can. 83.)

(Voir tout le premier article de l'ouvrage de M. l'abbé Gariépy, *Nouveau Code de Droit canonique et Théologie morale*.)

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Ordination.— Dimanche matin, le 11 mai, quatre diacres du Collège de Lévis recevaient l'onction sacerdotale dans la chapelle de cette institution. Les nouveaux prêtres sont MM. les abbés Eug. Blais, Alph. Bernier, Chs-Ed. Turgeon et Thuribe Grégoire. Le R. Frère Bertrand, sous-diacre du Monastère des Franciscains de Québec, a été élevé au diaconat, à la même ordination.